



# « CONCOURS ARTISTIQUE INTERNATIONAL VICTOR VASARELY POUR L'ART D'ESPACE PUBLIC »

## DOCUMENTATION DU CONCOURS

### SOMMAIRE:

#### 1. ANNONCE DU CONCOURS

- I. Les sites désignés à Pécs pour la réalisation du projet
- II. La composition du jury
- III. Le conseiller artistique
- IV. La prime de l'œuvre lauréate
- V. La réalisation de l'œuvre lauréate
- VI. Les conditions de la participation au concours
- VII. Annexe des informations du règlement du concours
- VIII. Les matériaux à présenter au concours

#### 2. LE CONCEPT DU CURATEUR

#### 3. ORGANISATEURS ET SPONSORS

#### 4. LISTE DES COORDONNÉES

### EN FICHER TELECHARGEABLE:

#### 5. FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## **1. ANNONCE DU CONCOURS**

### **« CONCOURS ARTISTIQUE INTERNATIONAL VICTOR VASARELY POUR L'ART D'ESPACE PUBLIC DE LA VILLE DE PÉCS »**

Afin de fortifier la performance artistique de la ville, La Chambre d'Architectes de la Transdanubie du Sud annonce un concours artistique nommé « CONCOURS ARTISTIQUE INTERNATIONAL VICTOR VASARELY POUR L'ART D'ESPACE PUBLIC », en copération avec la Municipalité de Pécs, la Fondation Vasarely d'Aix-en-Provence et le producteur culturel Robert Bosch de Pécs. Le concours se déroulera en 2010 dans le cadre du programme ARCHITECTURE ET CONTEXTE.

Le concours a pour but la réalisation d'une nouvelle œuvre d'art permanente sur une des places publiques désignées de la ville de Pécs.

Conformément à la conception « ville sans frontière » du programme Pécs 2010 Capitale Culturelle Européenne, ce concours se déroulera sous la forme d'une compétition ouverte à laquelle tous les artistes pourront participer quelque soit leur nationalité. Le sujet du concours est formulé d'après une conception artistique préétablie. Le concours n'est défini par aucun critère concernant le genre artistique. Tous les types d'œuvres d'art sont acceptés. L'organisateur appréciera davantage les projets modestes tenant compte du contexte urbanistique et social. L'œuvre présentée devra avoir un effet déterminant sur la place publique sans devenir exclusivement dominant. L'œuvre devra être en harmonie avec le contexte urbain, urbanistique et socio-culturel du site désigné.

L'initiateur du concours a désigné deux sites pour la réalisation des projets. Cependant, conformément à la décision du jury, une seule œuvre d'art sera réalisée dans le cadre du concours.

#### **I. Les sites désignés pour la réalisation du projet à Pécs sont :**

1. L'intersection de la rue Király et de la place Búza
2. La place principale d'Úránváros

#### **II. La composition du jury**

1. Héctor Solari, curateur (Allemagne)/ président, délibératif en cas de partage des voix
2. Pierre Vasarely, le Président de la Fondation Vasarely, délibératif
3. József Sárkány, historien d'art (Hongrie), direction des Musées du Comitat de Baranya, délibératif
4. Christine Gruber, plasticien (Allemagne), délibératif
5. N.N., artiste média invité par le Département d'Art-Plastique de l'Université de Pécs, délibératif
6. Zsolt Szécsi, architecte principal de la ville, délibératif
7. Un délégué de l'Académie Artistique d'Aix-en-Provence, délibératif
8. N.N., un remplaçant d'un membre du jury délibératif au cas où un des membres originaux désisterait avec un motif à juste titre
9. N.N., conseiller judiciaire, sans voix délibérative
10. Christian Gracza (Allemagne/Hongrie), secrétaire du président, sans voix délibérative

#### **III. Conseillers artistiques**

1. András Ernszt DLA, maître de conférence de l'Option Peinture du Département d'Art Plastique de l'Université de Pécs
2. Márta Nagy DLA, céramiste, artiste des arts appliqués

#### **IV. La prime de l'œuvre lauréate**

Le projet gagnant du concours Vasarely obtiendra le titre « Œuvre Lauréate du Concours International Victor Vasarely pour l'Art d'Espace Public ». La prime attribuée à la création lauréate sera de 5000 euros brut (soit 1.400.000,- Ft). Le gagnant du concours recevra un logement pendant 15 jours à Aix-en-Provence.

Au terme du concours, le projet gagnant sera réalisé. Actuellement, une somme de 40.000 euros (11.200.000,- Ft) est disponible pour la réalisation du projet. Cette somme comporte tous les frais. Au terme du concours, les meilleures œuvres seront présentées lors d'une exposition, et également dans un catalogue.

## V. La réalisation de l'œuvre lauréate

L'initiatrice (la Chambre d'Architectes de la Transdanubie du Sud) et la Ville de Pécs réaliseront ensemble l'œuvre lauréate du concours. A la suite de la remise des prix, un contrat d'exécution devra être signé par le créateur de l'œuvre lauréate, et les travaux nécessaires de planification et d'autorisation devront être amorcés aussitôt. D'après l'accord du Jury du Lectorat et de la Municipalité de Pécs, le délai de la réalisation de l'œuvre est le 30 mars 2011.

## VI. Conditions de participation

1. Les conditions de la participation sont l'inscription par Internet et le paiement du frais d'inscription.
2. L'inscription par Internet est accessible à partir du 25 mai 2010 jusqu'au 5 août 2010 à 18:00 à l'adresse suivante : [www.ek2010.hu](http://www.ek2010.hu).
3. Pour l'inscription sur Internet, le candidat doit donner son nom, son adresse mail et postale, ainsi que son numéro de téléphone et son compte Skype s'il en dispose.
4. Le montant du frais d'inscription est de 40 euros, soit 10.000 Ft
5. Le prix de l'inscription doit être envoyé sur le numéro bancaire ci-dessous :

**Pécs/Sopianae Örökség Nonprofit Kft.**  
H-7624 Pécs  
Szent István tér 17.  
EUR: HU17 11512914 41101421 00000000  
SWIFT/BIC: TAKBHUHB  
Szigetvári Takarékszövetkezet  
HUF: 11731001 20689672 00000000

6. Les projets devront être présentés en trois exemplaires : un exemplaire original et deux copies.
7. Les trois dossiers de concours devront comporter la documentation complète de l'inscription du concours (cf: 1-8./VIII.).

Les participants devront remettre personnellement leurs projets de création avec le dossier du concours (dans une enveloppe fermée) mis ensemble avec la maquette, ou les envoyer en courrier recommandé avant la date limite du 5 août 2010, 18:00 (selon le fuseau horaire d'Europe Centrale) à l'adresse suivante :

**Musée Csontváry- DDEK**  
11, rue Janus Pannonius (fsz.)  
H-7621 Pécs  
Hongrie

A écrire sur l'enveloppe « CONCOURS ARTISTIQUE INTERNATIONAL VICTOR VASARELY POUR L'ART D'ESPACE PUBLIC », ainsi que le nom et les coordonnées du candidat. Si la remise du dossier se fait personnellement, le candidat ou le coursier recevra un accusé de réception de la part de l'organisateur. Nous ne tenons pas compte des dossiers retardataires.

Des informations ultérieures et le règlement du concours sont accessibles en langue allemande, anglaise et française a l'adresse suivante : [www.ek2010.hu](http://www.ek2010.hu)

La langue officielle du Concours est l'anglais ou le hongrois, mais cela ne concerne pas les fiches des formulaires.

## VII. Annexe des informations du concours ([www.ek2010.hu](http://www.ek2010.hu))

1. Plan de la ville
2. Dessins et documents photos aidant à connaître les sites désignés (Dans deux fichiers séparés pour les deux sites.)
  - 1 dessin synoptique du terrain
  - 1 dessin du terrain
  - 1 coupe de terrain avec données altimétriques
  - photos des lieux (liens)
  - 2 prises de vue sphériques 360°
3. Informations générales sur la ville de Pécs  
<http://de.pecs.hu/>  
<http://www.pecs2010.hu/>  
<http://www.pecskep.hu/logic/pages/showdoc.php?id=526>
4. Informations sur Victor Vasarely  
[http://de.wikipedia.org/wiki/Victor\\_Vasarely](http://de.wikipedia.org/wiki/Victor_Vasarely)  
<http://www.victor-vasarely.de/>

## VIII. Les documents à fournir

### Les documents à fournir en trois exemplaires

1. Formulaire d'inscription : Les coordonnées personnelles du Candidat, son nom, son lieu de naissance, sa date de naissance, son adresse postale, son adresse mail, son numéro de téléphone, les conditions d'inscription. **Prière de signer chaque page !**
2. Curriculum Vitae (max. 1 DIN A4)
3. Conception artistique et description détaillée de l'œuvre : les notes au service de la compréhension de l'oeuvre, la description des paramètres techniques et matérielles contenant la description concernant la matière, les mesures, la faisabilité et la maintenance ultérieure de la création sous forme imprimée et numérique, en format doc ou pdf. (max. 2 DIN A4)
4. Un plan visuel rendant l'oeuvre qualifiable et au service de sa compréhension (dessin, animation informatique, photo etc.) qui démontre/explique clairement la situation et le mode de fonctionnement de l'oeuvre en projet, la connexion entre l'oeuvre et son environnement et les dimensions de la création. Si les matériaux sont numériques, ils doivent être présentés en jpg, et les vidéos doivent être préparées en format adapté pour un visionnement en Windows Media Player. (max. 3 DIN A3)
5. Un plan du budget et un planning : comportant les frais de la réalisation et de l'emplacement du projet, les frais du fonctionnement de l'oeuvre, ainsi que le prix de la participation de l'auteur et le planning de la réalisation tenant compte du cadre budgétaire défini et les dates limites.
6. Déclaration d'auteur et de traitement des données : en signant les conditions de la participation au concours, le candidat exprime sa volonté de réalisation du projet, à condition que le jury l'ait élu comme lauréat.
7. En cas de participation collective: une déclaration de coopération indépendante de la forme, avec la nomination du chef du projet.

### Les matériaux à fournir en un exemplaire :

8. Selon la décision du candidat 1 maquette à l'échelle 1:10 – 1:50 (max. 30cmx42cmx30cm)
9. Le justificatif de paiement (en 1 exemplaire)
10. La version numérique du dossier (en format xls, jpeg, tif ou pdf) (en 1 exemplaire)
11. Des références : au moins un, au maximum trois autres projets du candidat (de préférence des créations de place publique) et photo (en cas de photo numérique en format JPG, 300 dpi).

## 2. LE CONCEPT DU CURATEUR

### I.

A partir de la fin des années soixante, depuis que le terme de « l'art d'espace public » s'est répandu, des fontaines, des statues et des monuments abstraits caractérisent le paysage urbain allemand et de l'Europe Centrale. Cette tendance s'appuie sur le concept de « l'artiste libre » qui utilise l'espace urbain comme piètement, comme chevalet, comme plateforme pour sa création, sans qu'il entre en interaction avec l'espace en question. Il ne s'engage pas par rapport à l'espace, il ignore son contexte historique et social. Même de nos jours, « l'art d'espace public » nous renvoie cette image, alors que lors des années quatre-vingt-dix un contre-mouvement se met en marche. L'importance de « l'art d'espace public » reste une question.

*Au lieu de forcer le public à s'approcher de l'œuvre, on demande son consentement. Ce qui est ennuyeux dans ce qui est dit dans l'art de nos jours, c'est la contrainte de mettre le public de notre côté. Cela était mieux à l'époque des rois : la consécration par une seule personne ou par une petite cour. Tout cela était aussi stupide, mais au moins plus modeste en nombre. Le public rend tout médiocre. L'art n'a rien à voir avec la démocratie.*

Marcel Duchamp

Malgré cela, l'art d'espace public n'est concevable que dans une société démocratique, dans un espace où l'on peut voyager, se promener, faire du skate, conduire, ou faire d'autres choses encore, sans que l'on ait pour cela besoin de l'autorisation d'un souverain ou que l'on doive payer un billet d'entrée. L'art d'espace public ne serait pas concevable sous un gouvernement socialiste-nationaliste ou staliniste, ni sous une dictature militaire, parce que là, les espaces publics n'existent pas.

Dans la mesure où par le terme œuvre d'art on entend une installation permanente et non provisoire, celle-ci ne doit pas « s'opposer à l'espace dans lequel elle doit être installée, mais elle doit en devenir une partie normale et naturelle. Qu'elle n'aborde pas le passant avec orgueil, mais comme un personnage principal ». (Ilja Kabakov) et comme le récepteur le plus important. L'art d'espace public ne doit pas intimider, attaquer ou vérifier, il doit être comme un bon voisin, sans cajolerie et sans compromis.

Dans un contexte public, on peut examiner trois groupes des spectateurs et récepteurs de l'intervention:

- 1\_ les habitants
- 2\_ le passant, l'oisif
- 3\_ le touriste

Je pense, et c'est là où je voulais en venir, que du point de vue de notre projet, c'est l'habitant et le passant qui nous intéressent vraiment ; cependant on ne doit pas ignorer complètement les touristes.

Par habitant j'entends l'habitant même du lieu de l'intervention. Celui qui vit à cet endroit précis, qui suit son train-train quotidien, qui se sent responsable et en droit de donner son opinion et de juger les nouveautés du lieu. La relation entre « les propriétaires de la ville » et l'intervention est signifiante du point de vue du succès de l'intervention, mais il ne s'agit pas pour autant de s'accorder avec leurs idées et leurs souhaits banals et irréflechis. Celui que l'on appelle l'oisif est normalement un habitant, il est spectateur par hasard de l'intervention. Alors qu'il existe enfermé dans ses propres pensées, l'intervention devrait perturber son équilibre, l'arracher de la vie de tous les jours, et lui donner l'occasion de contempler ce lieu comme quelque chose de nouveau. Ainsi l'œuvre d'art transformera cet espace en un lieu culturel qui vaut le coup d'être revisité. Le touriste, en voyageant en avion ou en car d'un coin du monde à l'autre, s'attend toujours à quelque chose d'extraordinaire, d'unique (puisque c'est justement pour cela qu'il a payé). Même si je ne considère pas son avis comme étalon, il n'est pas permis d'ignorer l'effet exercé par l'intervention sur son regard étranger, pour que l'intervention même devienne la spécificité du lieu. On ne doit pas oublier non plus le fait que de plus en plus de touristes cherchent des alternatives de visite collective de la ville, c'est pour cela que l'on propose des visites des favelas de Rio de Janeiro, des bidonvilles de Gaza ou de Soweto. Cela veut dire que les attentes des touristes se modifient, ils sont de plus en plus ouverts à visiter les coins négligés, les péchés urbains et sociaux de la ville.

L'espace public est devenu une sorte de « non-lieu », un espace en fuite. Vito Acconci dit : « Pas de points d'intersection, mais des périphériques; pas de bâtiments et de places, mais des routes et des

ponts. L'espace public veut dire quitter la maison et renoncer à tout le confort qu'offrent les nombreux lieux qui remplacent notre propre maison ».

## II

*Il est certainement clair qu'en fin de compte l'essence de l'art public de nos jours n'est pas de placer le trois cent cinquante sept millième mannequin Pis sous les bannières de l'art contemporain diversifié.  
Daniel Buren*

L'art d'espace public a aussi des fonctions sociales, non seulement culturelles. Sa langue est donc un mélange de l'architecture, de l'architecture urbaine et de la sociologie. Au-delà de tout cela, elle comporte aussi un peu de politique, puisque l'espace public est lui-même politique. Cependant, on ne peut pas attendre que les interventions artistiques résolvent les misères de l'architecture urbaine : les artistes ne sont pas concernés par cela, l'artiste peut seulement participer à étudier un espace, ou à lui donner un nouveau sens. L'art ne peut pas remplacer quelque chose d'autre, de plus il y a toujours le risque décrit par Wolfgang Müller dans le quotidien allemand « taz » : « Les organisateurs d'expositions sont transformés en marchands de meubles, les artistes reçoivent des postes fixes en tant que socio-pédagogues dans les milieux skinhead... »

Nous revenons ainsi au point de départ du cheminement de notre pensée : Qu'est-ce qu'on attend de l'art d'espace public? Cette question ne peut être répondue ni par les critiques d'art, ni par les curateurs ou par les historiens d'art, mais par des expériences nouvelles.

## III

Le « Concours Artistique International pour l'Art d'Espace Public » est censé être un cadeau aux habitants de Pécs, à ses citoyens et ses passants. Etant donné que Pécs dispose déjà de nombreux endroits touristiquement attirants, historiquement et culturellement importants, la création d'un nouvel endroit de ce genre n'est pas nécessaire. A l'issue du changement de régime des « non-lieux » se sont créés, des brèches entre certains endroits, des espaces vides ou des places oubliées. Ce concours a pour but de prêter une nouvelle identité à deux de ces espaces. On doit leur donner une nouvelle vie en réveillant l'attention publique à leur égard.

L'objectif de la définition de l'art d'espace public est l'installation de moyens d'expression innovatifs, contemporains et artistiques dans le paysage urbain. Suivant le concept de « Pécs, la ville sans frontières » de Pécs 2010 Capitale Culturelle Européenne, le concours est d'une conception artistique ouverte ; il reçoit avec plaisir le projet d'œuvre de tout artiste, quelle que soit sa nationalité. Les genres artistiques ne sont pas limités. Les interventions d'art médiatique, de landart, microurbaines et socialement pertinentes, ainsi que les travaux conceptuelles seront particulièrement appréciés. L'intervention peut générer une rupture ou peut être un élément perturbateur dans le lieu, en même temps elle doit être assez forte pour pouvoir se mettre en valeur dans un espace fortement stimulé sans le dominer toutefois. L'intervention doit s'adapter aux structures urbaines, sociales et politiques du lieu.

La Chambre d'Architectes de la Transdanubie du Sud soutient le concours par la remise du prix artistique, par le financement des charges qui s'en suivent et par le financement de la réalisation du projet lauréat d'un montant fixe. Les artistes élus seront libres de réaliser leur projet dans la mesure du cadre budgétaire préétabli après un calcul budgétaire (cependant le concept remis reste un étalon). Lors de la réalisation de l'intervention, une coopération avec des ateliers et des entreprises locaux est souhaitable.

I\_ Les lieux désignés pour le concours :

- I\_ L'intersection de la rue Király et de la place Búza
- II\_ La place principale d'Úránváros

II\_ Des notes pour les lieux :

*I\_ L'intersection de la rue Király et de la place Búza*

A cet endroit, une possibilité particulièrement intéressante pour une intervention artistique serait de point de vue urbanistique d'exploiter la transition vers le « quartier culturel Zsolnay », rechercher une solution qui incite à continuer, qui attire l'attention sur la continuité de la ville.

*II\_ La Place Principale d'Úránváros*

Úránváros est l'exemple d'une cité socialiste particulièrement bien réussie, réalisée dans l'esprit des « modernes » précoces et de Le Corbusier. Des allées ensoleillées, des terrains verts avec des aires de jeux pour les enfants, des bâtiments commerciaux, des cinémas et d'autres choses encore. Une intervention sur la place principale pourrait encourager l'identification des habitants avec ce lieu. Hormis cela, ce lieu avec son identité stylistique marquante est un défi intéressant pour l'art d'espace public.

Dresde, le 18 mars 2010.

Héctor Solari  
Curateur

### 3. ORGANISATEURS ET SPONSORS

Le Concours aura lieu dans le contexte de la suite de programmes « ARCHITECTURE ET CONTEXTE » de la Chambre d'Architectes de la Transdanubie du Sud. Un des buts principaux de ces programmes est l'interprétation de la connexion entre le paysage urbain construit et l'art plastique contemporain. D'où le besoin d'appeler à la création d'une œuvre d'art qui stimulerait la compréhension de l'utilisation et de l'ouverture sociale des espaces publics et dont le créateur serait élu dans le cadre d'un concours ; ceci également dans l'optique d'encourager le développement des arts d'espaces publics.

Suite à l'initiation de la Chambre d'Architectes de la Transdanubie du Sud, le maire de la ville, dr Zsolt Páva a rédigé une suggestion au sujet de la fondation d'un prix artistique international à instaurer par la Ville de Pécs. Conformément au concept fondamental de l'initiative, le concours aurait lieu tous les trois ans et toujours dans une ville différente, cependant la remise du prix devrait à chaque fois avoir lieu dans la Ville de Pécs. Les préparatifs pour la création du Prix ont commencé, le premier concours aura lieu en 2010 dans les cadres du règlement ci-présent.

#### « ARCHITECTURE ET CONTEXTE »

Initiateur du programme, responsable général du contenu et organisation  
**Chambre d'Architectes de la Transdanubie du Sud**  
7625 Pécs, Majorossy I. u. 36.

#### COORDINATEUR GÉNÉRALE DU PROGRAMME

**Horváth András** DDÉK  
président de la Chambre d'Architectes de la Transdanubie du Sud, +36(30)226 3660,  
**Bencze Zoltán**  
architecte, développement du contenu, +36(30)329 4902

#### INITIATION ET DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME VICTOR VASARELY

**Christian Gracza** manager culturel Robert Bosch  
**Bencze Zoltán**, architecte  
**Horváth András**, architecte

**CURATEUR** Héctor Solari

#### DIRECTION ARTISTIQUE

**Christian Gracza** +36(30)982 7812

#### DIRECTEUR RESPONSABLE DU PROGRAMME DU CONCOURS :

**Horváth András**

#### TACHES EXECUTIVES

**BENCZE ZOLTAN** +36(30)329 4902

#### AUTRES COLLEGUES

**Vörös Fábán**  
**Thorday Orsolya**

#### EXÉCUTEURS FINANCIERS

**Pécs/Sopianae Örökség Nonprofit Kft.**  
Pécs 7624 Szent István tér 17., +36(72)510 628

**Bozóky Anita ügyvezető** +36(30)331 4610

#### COMPTABILITE

**Papp Zoltán** +36(30)820 7643

#### SPONSOR

**Hungarofest Nemzeti Rendezvényszervező Kht.**  
**PannonPower Holding Zrt.**

**4. ADRESSE :**

Le dossier du concours doit être remis au plus tard jusqu'au 5 août 2010, 18:00 à l'adresse ci-dessous :

---

# **Musée Csontváry - DDÉK**

**Pécs 7621  
11, rue Janus Pannonius**

**Hongrie**

**« Concours Artistique International Victor Vasarely pour l'Art Public »**

---